



Bon à savoir pour les apprentis en situation de handicap

DEPLAFONNEMENT DE L'AGE au-delà de 29 ans, pour permettre des reconversions professionnelles.

PRISES EN COMPTE, PAR LE CFA, DE CONTRAINTES PARTICULIÈRES (Si besoin de compensation des conséquences du handicap)

Le CFA bénéficie d'une **majoration possible du coût contrat par l'OPCO**, si la reconnaissance RQTH est accordée à l'apprenti(e) et éventuellement d'une **aide complémentaire de L'AGEFIPH**.

Objectifs :

- ▶ Mettre en œuvre des adaptations individuelles
- ▶ Rendre accessible des supports de cours et le matériel pédagogique
- ▶ Recourir aux technologies de l'information et de la communication

AIDE AU PARCOURS VERS L'EMPLOI

L'apprenti(e) peut bénéficier de cette aide, selon les conditions suivantes :

- ▶ Situation de précarité.
- ▶ Prescription au cours du premier mois du contrat
- ▶ Prescription par le conseiller Pôle emploi, Cap emploi ou Mission locale.
- ▶ Montant de l'aide, apprécié au cas par cas, fonction des frais réels engagés.

Le montant maximum de l'aide est de 500 €. L'aide est destinée à couvrir les frais engagés dans le cadre du parcours vers l'emploi : déplacements, frais vestimentaires, hébergement, restauration, matériel de formation... (Cette aide est cumulable avec les aides de droit commun et les autres aides de l'Agefiph).

L'aide peut être renouvelée à chaque étape de parcours.

AMENAGEMENT D'ÉPREUVES À L'EXAMEN

Les candidats en situation de handicap ou ayant des troubles reconnus de l'apprentissage (dyslexie, dyscalculie...) peuvent faire une demande d'aménagement d'épreuves (1/3 temps supplémentaire, matériel adapté, secrétariat...)

Cette demande devra être effectuée vers le mois de septembre / octobre de la dernière année scolaire de formation et transmise au service AMEX (AMénagement des EXamens) de l'Académie.

Pour faire votre demande, cliquez sur le lien ci-dessous. Si vous n'avez pas de compte AMEX, il vous faudra en créer un (en cliquant également sur le lien ci-dessous).

<https://appli.ac-aix-marseille.fr/amex/>

N'hésitez pas à vous rapprocher du coordonnateur pédagogique afin d'aborder cette démarche.